



CONTRAT DE SERVICE POUR LE SECTEUR DE LA RÉCRÉOLOGIE

Insérer le sujet

ENTRE :

SEC Station est
4800 A Contrecoeur
Montréal (Québec) H1K 0K9
(ci- après appelée la « Résidence »)

ET :

Harmonie de Lachine Inc.
800 rue Sherbrooke, local 214
Lachine (Québec) H8S 1H2
(ci- après appelé le « Fournisseur »)

Suite aux ententes convenues entre elles, les parties conviennent de ce qui suit :

1.0 DESCRIPTION DES SERVICES :

(Signaler ce en quoi consiste le contrat...Ex : donner une formation, un atelier sur...etc.)

Concert de l'Harmonie de Lachine pour la clientèle.

2.0 MODALITÉS D'ENGAGEMENT

La résidence retient les services du fournisseur sur une base contractuelle couvrant une période de (indiquer le temps et la fréquence) : Temps : un jour fréquence : 1 heure

2.1 HORAIRE

Date : 3 décembre 2017

Heures : 19 h à 20 h

2.2. ENDROIT OÙ SE DÉROULERA L'ACTIVITÉ

SEC Station est
4800 A Contrecoeur
Montréal (Québec) H1K 0K9

3.0 COÛT DES SERVICES (avant taxes) : 300 \$

3.1 FACTURATION

Le fournisseur devra fournir à la résidence une facture détaillée en indiquant ses numéros de taxes (TPS/TVQ) (selon la déclaration signée au verso)

Informations relatives au paiement de la facture :

Le paiement de la facture se fait par chèque adressé à Harmonie de Lachine.

4.0 RÉSILIATION

La résidence se réserve le droit de résilier le présent contrat sur préavis écrit de 30 jours ou en cas d'urgence ou force majeure sur préavis de 24h (gastro, grippe, etc.) Le fournisseur n'aura droit à aucun dédommagement découlant d'une telle résiliation.

En signant le présent contrat, le fournisseur s'engage à en respecter toutes les conditions et reconnaît que rien dans le présent contrat ne peut créer de lien d'emploi avec la résidence.

5.0 SIGNATURES

SEC Station Est

Responsable Loisirs

Date

Harmonie de Lachine Inc.

Nom du fournisseur

Mélany Pariseau (directrice, relations publique)

Représentant du fournisseur

20 août 2017

Date

Veillez retourner une copie signée du contrat au plus tard le :

Section réservée au responsable loisir
AIDE-MÉMOIRE

- Le code d'éthique de la résidence a-t-il été remis ?
(Intranet/ « votre résidence » /Exploitation/Guides et Règlements)
- Le formulaire d'antécédents judiciaires a-t-il été signé ?
(Intranet/ PUBLIC Toutes les résidences /Légal)

DÉCLARATION DE PETIT FOURNISSEUR

Déclaration de petit fournisseur aux fins de la TPS et de la TVQ

Particulier

Je _____ domicilié au _____,

déclare vendre des fournitures taxables pour un montant ne dépassant pas 30 000 \$ au cours des quatre derniers trimestres civils. Par conséquent, je déclare être considéré comme un petit fournisseur et je ne suis pas inscrit aux fichiers de la TPS et de la TVQ.

Par ma déclaration, je dégage de toutes réclamations éventuelles de taxes ma Cliente.

Cliente (_____).

Signature : _____ Date : _____

Déclaration de petit fournisseur aux fins de la TPS et de la TVQ

Société

Je Mélany Pariseau représentant de la société (Harmonie de Lachine),

déclare que la société vend des fournitures taxables pour un montant ne dépassant pas 30 000 \$ au cours des quatre derniers trimestres civils. Par conséquent, je déclare que la société est considérée comme un petit fournisseur et n'est pas inscrite aux fichiers de la TPS et de la TVQ.

Par ma déclaration, la société dégage de toutes réclamations éventuelles de taxes sa Cliente.

Cliente (SEC Station est). _____

Signature : _____ Date : 20 août 2017

Source : Fédération Québécoise du Loisir en Institution.